

Etourdissement des bovins, ovins et caprins

Arrière-plan

Selon la législation suisse sur la protection des animaux, il est interdit d'abattre les mammifères sans étourdissement précédant la saignée. L'étourdissement fait perdre conscience à l'animal et l'insensibilise à la douleur. Cet état d'insensibilité et de perte de conscience doit durer jusqu'à la mort de l'animal, c'est pourquoi la mise à mort proprement dite (saignée par section des vaisseaux sanguins majeurs au niveau du cou) doit avoir lieu le plus rapidement possible après l'étourdissement. Les méthodes autorisées en Suisse sont celles de l'étourdissement mécanique à l'aide d'une cheville percutante ou d'une balle et l'étourdissement électrique. Nous reviendrons essentiellement sur la première de ces méthodes. Dans le cadre de la problématique ESB, l'étourdissement électrique serait certes préférable, mais il n'existe actuellement en Suisse aucune installation de ce type pour le gros bétail. Pour les petits ruminants, il est possible d'utiliser la même pince électrique que pour les porcs; il faut veiller à bien nettoyer les électrodes à cause de la laine brûlée.

Marche à suivre dans la pratique

Conditions préalables

En cas d'étourdissement à l'aide d'une cheville percutante, il faut utiliser les munitions (charges) adaptées à l'espèce animale. Les animaux doivent garder la tête immobile ou être attachés en conséquence. La procédure d'étourdissement doit être exécutée calmement et sans stress pour l'animal. L'étourdissement doit si possible avoir un effet immédiat; si l'effet est retardé, il ne doit causer aucune douleur à l'animal. Les animaux destinés à l'abattage doivent être étourdis sur pied ou en position debout. Le tringlage est interdit.

Méthodes d'étourdissement autorisées pour les bovins, ovins et caprins

- Animaux de l'espèce bovine: cheville percutante ou balle dans le cerveau, cheville percutante pneumatique sans pénétration d'air dans le crâne, électricité
- Ovins et caprins: cheville percutante ou balle dans le cerveau, électricité

L'effet de l'étourdissement peut être contrôlé à l'aide des points répertoriés en annexe.

Points d'impact

L'annexe précise quels sont les différents points d'impact en fonction de l'espèce animale. Dans le cas du gros bétail et des veaux, le tir dans la nuque est à rejeter pour des raisons de protection des animaux (risque accru d'étourdissement manqué).

Saignée

La saignée doit se faire en sectionnant ou en incisant les vaisseaux sanguins majeurs au niveau du cou. Elle doit avoir lieu le plus rapidement possible après l'étourdissement, tant que l'animal est inconscient. L'intervalle de temps compris entre l'étourdissement et la saignée elle-même dépend de la méthode d'étourdissement appliquée. Avec la méthode d'étourdissement mécanique, l'intervalle est de 60 secondes maximum. Lors de la section au niveau du cou de l'animal, il faut veiller à ouvrir les deux artères de façon à ce que l'animal perde le maximum de sang possible en un minimum de temps, avant de continuer les activités d'abattage suivantes. Lorsque le flux sanguin est perturbé par des caillots ou par rétraction des artères sectionnées, le cerveau peut encore être alimenté en sang pendant quelques minutes via les artères vertébrales.

Responsabilités

L'abattoir est responsable du bon déroulement de l'étourdissement. L'entreprise désigne des personnes compétentes formées à cet exercice.

Le contrôle des viandes est chargé de la surveillance du bon déroulement de l'étourdissement

Informations supplémentaires et contacts

C.3.3.220 Etourdissement

C.3.3.230 Tringlage

Publié par:

Unité ESB de la Confédération

Schwarzenburgstr. 155
3097 Liebefeld

Office vétérinaire fédéral

Schwarzenburgstr. 155
3097 Liebefeld

Adresses de contact:

Tél.: 031-3242195

Fax : 031-3244150

e-mail: bseeinheit@bvet.admin.ch
www.unite-esb.ch

Tél.: 031-3238516

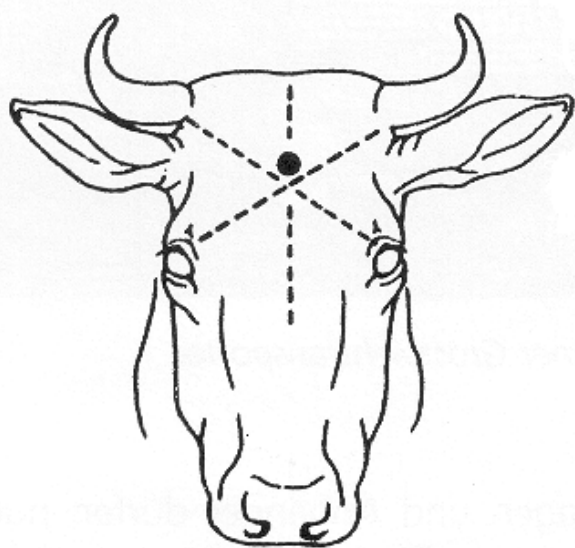
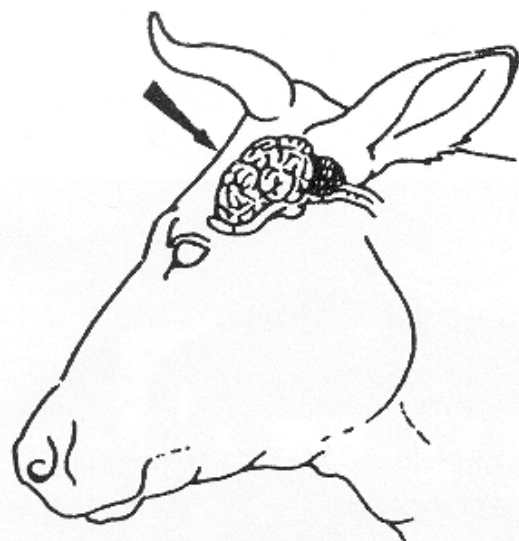
Fax : 031-3238594

e-mail: vollzugsunterstuetzung@bvet.admin.ch
www.bvet.admin.ch

Annexe: Points d'impact des instruments utilisés pour l'étourdissement

Gros bétail

Explication des signes: ➔ Direction de tir
● Point d'impact



Procédure:

Point d'impact du pistolet chez les bovins:

- perpendiculaire au front,
- sur la ligne médiane,
- juste au-dessus de l'intersection des lignes diagonales qui relient le centre des yeux et la naissance des cornes.
- L'appareil doit être approché de la tête de l'animal, de manière à ce qu'il ne s'effraie pas et qu'il garde la tête immobile. Lors du départ du coup, l'appareil à cheville percute est entièrement appuyé sur la tête de l'animal.
- Utiliser des munitions adaptées à l'espèce animale.

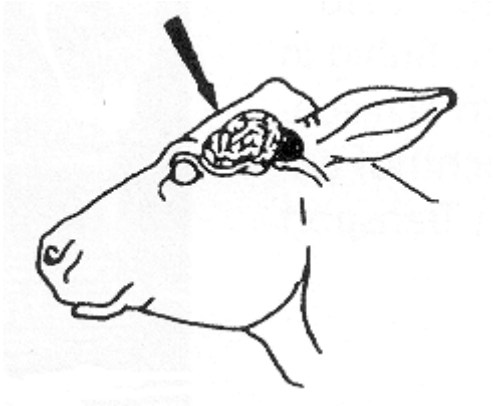
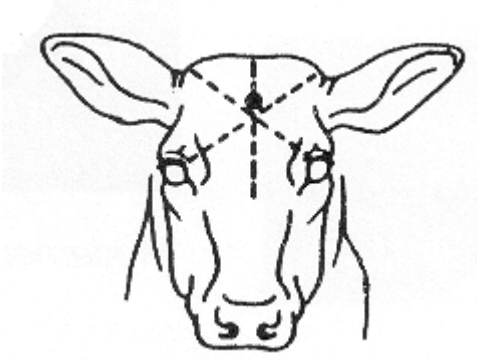
Signes d'un étourdissement efficace par cheville percute:

- chute immédiate,
- crampe tonique (=contractions des muscles de forte intensité et de longue durée),
- aucune tentative de l'animal pour se relever,
- perte de la respiration,
- perte du réflexe cornéen (= les paupières ne se ferment pas au toucher de la cornée)

Remarques:

- Saigner l'animal en l'espace de 60 secondes max.
- La solution du tir dans la nuque doit être rejetée.
- Les animaux destinés à l'abattage doivent être étourdis sur pied ou en position debout

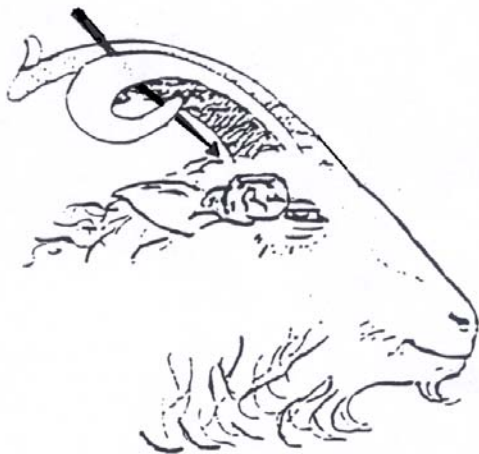
Annexe: Points d'impact des instruments utilisés pour l'étourdissement

<p>Veaux</p> <p>Explication des signes: ➔ Direction de tir ● Point d'impact</p>  	<p>Procédure:</p> <p>Point d'impact du pistolet chez les veaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ perpendiculaire au front, ■ sur la ligne médiane, ■ juste au-dessus de l'intersection des lignes diagonales qui relient le centre des yeux et la naissance des cornes. ■ Utiliser des munitions adaptées à l'espèce animale. <p>Signes d'un étourdissement efficace par cheville percussive:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ chute immédiate, ■ crampe tonique (=contractions des muscles de forte intensité et de longue durée), ■ aucune tentative de l'animal pour se relever, ■ perte de la respiration, ■ perte du réflexe cornéen (= les paupières ne se ferment pas au toucher de la cornée) <p>Remarques:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Saigner l'animal en l'espace de 60 secondes max. ■ Les animaux destinés à l'abattage doivent être étourdis sur pied ou en position debout. ■ La solution du tir dans la nuque doit être rejetée pour des raisons de protection des animaux (risque accru d'étourdissement manqué)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe: Points d'impact des instruments utilisés pour l'étourdissement

Ovins/caprins

Explication des signes: ➔ Direction de tir



Procédure:

Point d'impact du pistolet en cas de tir au front chez les ovins/caprins:

- perpendiculaire, au centre de la ligne qui relie les oreilles
- juste au-dessus de l'intersection des lignes diagonales qui relient le centre des yeux et la naissance des cornes.
- Utiliser des munitions adaptées à l'espèce animale

Uniquement chez les moutons et les chèvres chez lesquels les cornes empêchent de placer le pistolet à l'avant de la tête:

Point d'impact du pistolet en cas de tir dans la nuque chez les ovins/caprins:

- sur la ligne médiane,
- juste avant la naissance du ligament cervical postérieur,
- direction du tir parallèle à la surface du front.
- Utiliser des munitions adaptées à l'espèce animale

Signes d'un étourdissement efficace par cheville percutante:

- chute immédiate,
- crampe tonique (=contractions des muscles de forte intensité et de longue durée),
- aucune tentative de l'animal pour se relever,
- perte de la respiration,
- perte du réflexe cornéen (= les paupières ne se ferment pas au toucher de la cornée)

Remarques:

- Saigner l'animal en l'espace de 60 secondes max.
- Les animaux destinés à l'abattage doivent être étourdis sur pied ou en position debout